

## Conditions Générales du bénéfice Streaming & divertissement – Carte Platinum®

- Offre réservée aux titulaires de la Carte Platinum® American Express en cours de validité émise par American Express Carte-France. Les transactions des cartes supplémentaires ne sont pas éligibles au bénéfice.
- Offre valable sur des dépenses d'abonnements ou d'achats effectués auprès des partenaires participants au bénéfice, à l'exception des exclusions (ci-après « Transaction Éligible »).

Pour consulter la liste des partenaires participants et les Transactions Éligibles, veuillez cliquer [ici](http://www.americanexpress.fr/partenaires-offre-streaming/platinum) : <http://www.americanexpress.fr/partenaires-offre-streaming/platinum>

La liste des participants est susceptible d'être modifiée avec notification préalable par e-mail pour les abonnements et sans préavis pour les non-abonnements (par exemple, si un partenaire souhaite unilatéralement mettre fin à sa participation à ce bénéfice...). Nous vous invitons à bien vérifier cette liste avant d'effectuer votre dépense afin de vous assurer qu'elle est éligible.

- Ce bénéfice commencera à la date à laquelle vous l'enregistrez sur votre Carte et prendra fin le 31/12/2024.
- Obtenez jusqu'à 10€ de remboursement maximum chaque mois sur votre Transaction Éligible (ci-après « crédit »), soit un montant total cumulatif et maximal de 120€ par an.
- Une inscription unique est requise pour bénéficier de ce bénéfice. Votre inscription sera automatiquement renouvelée pour les mois suivants jusqu'à la fin du bénéfice.
- Le montant du crédit non utilisé pendant un mois ne sera pas reporté au mois suivant et sera considéré comme expiré. Votre Carte doit être débitée avec la/les Transaction(s) Éligible(s) avant la fin du dernier jour calendaire de chaque mois pour être pris en compte dans le remboursement de ce mois-ci.
- En cas de remplacement de votre Carte, avec un changement de numéro, ou d'annulation, et quelle qu'en soit la raison, votre participation au bénéfice sera annulée. Vous devez réinscrire votre nouvelle Carte au bénéfice si elle y reste éligible.
- Ce bénéfice n'est pas éligible aux sur les transactions effectuées via des agrégateurs de paiements. Un agrégateur de paiement est un intermédiaire qui accepte les paiements au nom d'une marque. Les agrégateurs de paiement peuvent inclure certaines plateformes de paiement en ligne et entités qui fournissent certains produits d'acceptation de Cartes.
- Toute utilisation abusive, telle que raisonnablement déterminée par American Express, relative à votre utilisation du bénéfice peut entraîner l'annulation du crédit attribué et l'inéligibilité aux prochaines offres ou bénéfices Amex et autres promotions. Cette annulation peut avoir lieu jusqu'à un maximum de 180 jours après la date de fin du bénéfice. Veuillez noter que si ce crédit accordé est annulé après le règlement de votre relevé de Carte American Express, vous risquez de retrouver un solde débiteur.
- Le remboursement dans le cadre du bénéfice est non remboursable en espèces ou autre moyen de paiement que ce soit. Le remboursement sur la Carte se fait généralement dans un délai de 30 jours ouvrés après l'enregistrement de la Transaction Éligible. Dans certains cas, cela peut prendre jusqu'à 150 jours.

- Les présentes conditions du bénéfice (y compris la description du bénéfice ci-dessus) énoncent les principales modalités de ce bénéfice. Assurez-vous de les lire conjointement à nos Conditions générales de l'offre (lien hypertexte vers : <https://www.americanexpress.com/fr/legal/amex-offers-terms.html>)), qui contiennent des conditions supplémentaires importantes, y compris des informations sur le moment où les crédits peuvent être annulés ou perdus.
- En enregistrant cet avantage sur votre Carte, vous acceptez les présentes conditions.